

MONTPELLIER, le 28/11/2023

FACTURE

- SAS HECTARE

75 ZI Les Portes Domiciennes
 BP 30020 - RN 113
 34741 VENDARGUES CEDEX



Référence à rappeler : 20.340.288.014530.84 23324

Imputation : 340 301 T124A FA13



Objet : Branchement eau potable (3) + déplacement cptr (1)

Travaux réalisés du 18/09/2023 au 19/09/2023

Adresse des travaux : - SAS HECTARE Rue du Château d'eau Vérargues 34400 ENTRE-VIGNES

FACTURE N° 20 S0002 23 - 8193 sur DEVIS N° 20-196959

"Attention, Sauf indication contraire, la facture relative aux travaux commandés sera adressée au même nom et à la même adresse que le devis, Aucune modification ne sera possible après facturation"

Travo 2334761

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	TVA
Branchements neufs (lot 1, 2 et 5)					
1.1.1 Frais de démarches administratives pour ouverture de chantier, établissement des DT ou DICT, installation et signalisation du chantier	F	1,000	160,99	160,99	20,00
3.1.1.1 Construction d'un branchement particulier d'eau potable PEHD de diamètre 25 mm	u	3,000	1 193,18	3 579,54	20,00
1.3.3.1 - Pour canalisation jusqu'à DN 200mm inclus	dm/ml	24,000	10,28	246,72	20,00
1.7.1 Plus-value à appliquer aux prix du chapitre 1 pour le croisement de branchements particuliers (conduites ou câbles) rencontrés dans la fouille. Le croisement sera payé	u	6,000	55,95	335,70	20,00
7.3.3.1 Fourniture et pose d'un abri compteur enterré (615x435x300mm) pour branchement de diamètre 25 mm	u	3,000	158,25	474,75	20,00
10.2.1.1 Chantier de 0 à 20 ml. Ce prix rémunère forfaitairement par chantier: les frais d'installation de chantier et de mise en station, l'intervention sur le terrain suivant les règles de l'art, le rattachement aux systèmes de projection, l'amenée et le repliement du matériel, les DICT auprès des concessionnaires de réseaux ainsi que les permissions de voirie sur voie publique et demande d'autorisation de franchissement d'ouvrage (pont, voies ferrées, canaux...) si nécessaire. la fourniture et pose des moyens de signalisation nécessaires à la sécurité du chantier, y compris feux tricolores, et le maintien des accès des riverains de jour comme de nuit. Plus généralement toutes les sujétions liées à la sécurité et à la protection de la santé des personnels	U	1,000	258,96	258,96	20,00
Mise en sol coffret compteur (lot 3)					
1.2.1.1 - jusqu'à 1,50 m de profondeur, l'unité sera payée :	u	1,000	259,19	259,19	20,00
7.3.3.1 Fourniture et pose d'un abri compteur enterré (615x435x300mm) pour branchement de diamètre 25 mm	u	1,000	158,25	158,25	20,00
Montant H.T.				5 474,10	

Désignation TVA	Montant H.T.	Taux	Montant TVA	Montant TTC
TVA à 20% acquittée sur les débits	5 474,10	20,00	1 094,82	6 568,92

Montant TTC	6 568,92 €
Acompte versé	4 598,00 €
<u>Reste à payer</u>	<u>1 970,92 €</u>

Lors du paiement, merci de rappeler votre numéro de référence.

Veuillez trouver ci-dessous les éléments pour un paiement par virement :

Nom de la Banque : SOCIETE GENERALE
IBAN : FR76 3000 3014 3000 0200 7529 105
BIC : SOGEFRPP

Règlement à effectuer avant le 28/12/2023, sans escompte

Envoyer votre règlement + le coupon à détacher (adresse en haut à gauche). Il ne sera pas appliqué d'escompte. Tout retard/défaut de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable l'exigibilité immédiate des sommes dues + le paiement d'intérêts tx égal à 3 x le tx de l'intérêt légal sur la base des sommes non réglées avec 1 minimum de perception 12€ et toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'1 indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40€

P / Veolia Eau Compagnie Générale des Eaux

